

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 25/07/2022

ID : 036-283600138-20220721-AG\_43\_2022-AR



**Arrêté n° AG-43-2022 portant désignation des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022.**

**Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L325-19 et L325-20 notamment,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment son article 12,  
Vu le décret n° 2012-939 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,  
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,  
Vu l'arrêté n°AG-01-2022 du 4 janvier 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Vu l'arrêté n°22-06-005 du 1<sup>er</sup> avril 2022 du C.N.F.P.T portant désignation de Monsieur Pascal COUTANT en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours décentralisé,  
Vu l'arrêté n° AG-23-2022 portant formation du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-28-2022 modifiant l'arrêté n° AG-23-2022 susvisé,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Madame Nadia ARRIVÉ, Responsable du secrétariat des Assemblées, Conseil Départemental de l'Indre ; Madame Julie CHAMPION, Directrice générale des services, commune d'Argenton-sur-Creuse ; Madame Nathalie COUSIN, Responsable du service des Ressources Humaines, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ; Monsieur Pascal COUTANT, Directeur général des services, commune de Saint-Maur ; Madame Sylvie DELORT, Directrice, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre ; Madame Aurélie DERRIER, Directrice des Ressources Humaines, ville de Déols ; Madame Valérie DEVILLIERS-HUBERT, conseillère formation, Centre National de la Fonction

Publique Territoriale de Châteauroux et Madame Sandrine GAUGRIS-COUËT, Directrice des Ressources Humaines, Châteauroux Métropole sont désignés comme correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe – session 2022.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 21 juillet 2022.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT



Envoyé en préfecture le 25/07/2022  
Reçu en préfecture le 25/07/2022  
Affiché le 25/07/2022 | **SLON**  
ID : 036-283600138-20220721-AG\_43\_2022-AR